



LE DÉPARTEMENT

Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe Technique
Direction des Routes
Le Directeur

Affaire suivie par Dominique GUTH
☎ : 05.63.45.66.06
Réf. : NS/ARES201802255

MESDAMES ET MESSIEURS DU COLLECTIF
« ENSEMBLE POUR UNE RD 612 D'AVENIR »
MAIRIE DE LOMBERS
81120 LOMBERS

Objet : Contournement routier réalmont

Albi, le **21 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez appelé mon attention sur les aménagements de la RD612 et sur la présentation des travaux effectués lors de la réunion publique du 23 mai dernier.

Je souhaite tout d'abord vous confirmer mon engagement dans la volonté d'offrir un axe sécurisé, rénové et amélioré à l'ensemble des Tarnais.

La RD612 entre Albi et Castres est un axe majeur pour les déplacements. Je considère que la nécessité d'aménager cette route constitue une amélioration du service public qui doit prévaloir sur la défense d'intérêts particuliers.

Le Département va engager les travaux sur la RD612 dès cet automne, ils s'étaleront jusqu'en 2021.

En parallèle, la Commune de Réalmont a décidé d'effectuer des travaux d'aménagement de sa traverse visant à améliorer la sécurité de ses habitants. Ces travaux doivent se dérouler en 2018 et 2019.

Il est possible que les aménagements réalisés par la Commune conduisent certains usagers à emprunter la RD41 pour éviter de traverser Réalmont.

J'ai souhaité que la RD41 soit sécurisée pour éviter un accroissement de l'insécurité routière. Ainsi les carrefours d'extrémité avec les RD612 et RD631 seront réaménagés. Une démarche similaire sera engagée sur les deux carrefours avec la RD4 et quelques points singuliers seront rectifiés. Les travaux seront engagés après l'achèvement de ceux de Réalmont soit en 2020. Les études détaillées seront lancées en 2019. La conception des aménagements sera conduite en étroite concertation avec la commune de Lombers et les riverains concernés.

Néanmoins, j'ai demandé que mes services techniques prennent contact avec vous, dès à présent, pour recueillir vos remarques.

Je souhaite ainsi vous confirmer que contrairement à vos écrits, le Département n'a pris aucune décision de dévier la circulation des poids lourds sur la RD41.



A l'issue des travaux conduits par le Département et la commune de Réalmont, les deux axes RD612 et RD41 seront libres de toute restriction de circulation. Ce point vous a été dûment confirmé lors de la réunion publique.

La seule différence sera que les déplacements seront effectués sur deux axes aménagés et sécurisés.

Ce point devrait pouvoir satisfaire votre désir de sécurisation des déplacements.

Je concède que pendant la phase transitoire de réalisation des travaux de la RD612 et de Réalmont, une part du trafic sera tentée d'emprunter la RD41 pour éviter les travaux. En ce qui concerne les travaux conduits par le Département cette année, tout sera fait pour en réduire la durée, le planning prévisionnel prévoit trois mois de travaux.

Vous m'interrogez sur un éventuel projet de déviation de Réalmont en tracé neuf, je confirme que le Département n'envisage pas de lancer la réalisation d'un tel projet ni d'en lancer les études préalables. Les éléments de contexte et de faisabilité, en particulier le coût de 25 à 30 M€, l'impact sur l'environnement et sur les propriétés à traverser, vous ont été détaillés par mes services lors de la réunion publique du 23 mai 2018.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Christophe RAMOND

Copie :
- Cabinet (M. DELPY)
- Pole NE